

République Démocratique du Congo



Ministère de la Coopération Internationale et Régionale

**Programme d'Appui au Renforcement des capacités
institutionnelles de la RDC par l'octroi de bourses de
formation**

Coopération Belgo-Congolaise

Fiche d'identification

Avril 2010

+ * ↗

Ministère de la Coopération Internationale et Régionale (MinCIR)

Programme d'Appui au Renforcement des capacités institutionnelles de la RDC par l'octroi de bourses de formation

FICHE d'IDENTIFICATION

1. Contexte et justification

Le PIC précédent (2008-2010) a financé sur base annuelle des formations locales, régionales et en Belgique. A l'exception du financement global de quelques formations groupées, les demandes de formation se faisaient essentiellement sur base individuelle. Le choix de la formation demandée était essentiellement dicté par les besoins propres des demandeurs. Tous les secteurs pouvaient être concernés. Un accent particulier était cependant porté sur les formations permettant d'assurer la relève universitaire.

Dans un souci d'efficacité, le PIC 2010-2013 se concentre sur 3 secteurs : les pistes et bacs (dans une perspective de désenclavement rural), l'agriculture et l'éducation surtout technique et professionnelle. Le secteur de la santé restera concerné par un nombre d'actions ciblées qui seront poursuivies jusqu'à la sortie totale de ce secteur. Le PIC se concentre aussi sur quelques zones géographiques.

Dans chacune de ces zones de concentration, le PIC prévoit un renforcement des capacités opérationnelles des institutions et organisations en charge des secteurs de concentration. En effet, étant donné l'importance de la gouvernance pour le développement durable et l'efficacité de l'aide, le renforcement de la capacité des institutions dans les secteurs de concentration est un objectif central du PIC.

Cette approche est en accord avec le troisième des dix 'Principes pour l'engagement international dans les états fragiles' (OCDE), «Faire du renforcement de l'Etat l'objectif fondamental », il s'agit de consolider la capacité de l'Etat à assumer ses responsabilités et à s'acquitter de ses fonctions essentielles afin de faire reculer la pauvreté.

La République Démocratique du Congo et la Belgique sont signataires de la Déclaration de Paris et de l'Agenda d'Accra sur l'efficacité de l'aide. L'appropriation de l'aide au développement est donc un objectif prioritaire auquel les deux parties souscrivent. Dans ce contexte, le renforcement des capacités des cadres nationaux surtout dans la gestion des projets et programmes permettra le recours à des institutions nationales afin d'éviter la création de nouvelles unités parallèles de mise en œuvre.

Ce renforcement des capacités entre dans le cadre des programmes sectoriels.

Ce programme de bourses ciblera donc en priorité les besoins en formation/expertise du personnel exprimés par les structures et institutions congolaises relevant des secteurs et thèmes prioritaires du PIC 2010-2013 dans les zones de concentration retenues. Il ne sera donc plus uniquement axé sur des demandes exprimées par des individus.

Dorénavant, les formations financées dans le but d'assurer la relève universitaire relèveront de la coopération universitaire gérée du côté congolais par le ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MinESU).

2. Partenaires institutionnels

Au niveau national, le Ministère désigné pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme est le Ministère de la Coopération Internationale et Régionale (MinCIR).

La Structure Mixte de Concertation Locale (SMCL) est chargée du suivi de la mise en œuvre des interventions. Elle est présidée par le (la) représentant(e) du MinCIR et co-présidée par le(la) représentant(e) du MinESU.

Sont membres

- Un représentant du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel ;
- Un représentant du Ministère de l'Agriculture ;
- Un représentant du Ministère du Développement rural ;
- Un représentant du Ministère de la Fonction Publique ;
- Un représentant du Ministère de la Santé ;
- Un représentant du Ministère du Plan ;
- Un représentant de la Coopération Technique Belge.

Les problèmes non résolus ainsi que les comptes-rendus des travaux de la SMCL seront automatiquement envoyés au Comité des Partenaire de la coopération belgo-congolaise (COMPAR) dans la semaine suivant la fin d'une réunion.

Comme prévu dans le PIC, cette SMCL étant celle de formulation, l'Attaché C.I. y participera jusqu'à la SMCL de démarrage.

Les réunions de la SMCL se tiendront en fonction des calendriers des formations proposées, et au moins deux fois par année à Kinshasa.

La (SMCL) comportera une participation équitable des femmes à la prise de décision; un point focal sera désigné en son sein, assurera le suivi des activités spécifiques à l'aspect genre et participera au réseau des points focaux du PIC.

3. Objectifs de l'intervention

Objectif global : « Les capacités humaines congolaises pour le développement de la RDC sont durablement renforcées »

Objectif spécifique : « Les postes d'encadrement prioritaires des institutions publiques ainsi que des institutions non-étatiques responsables de la programmation et de la mise en œuvre des politiques des secteurs de concentration du PIC, sont

occupés équitablement par des femmes et des hommes compétents dans les zones de concentration du PIC.»¹

4. Groupes cibles, localisation, secteurs, thèmes transversaux

4.1. Groupes cibles

Le programme de bourses ciblera les agents et éventuellement futurs agents des institutions publiques ainsi que les institutions non-étatiques responsables de la programmation et de la mise en œuvre des politiques des secteurs de concentration du PIC y compris l'intégration des thèmes transversaux à ces politiques.

Pour ce faire, les bourses se répartiront comme suit

- pour un budget ne dépassant pas 50% de l'enveloppe du programme pour des demandes introduites par les institutions publiques responsables de la programmation et de la mise en œuvre des secteurs de concentration du PIC dans les zones de concentration. Ces demandes s'inscriront dans un plan général de renforcement des capacités de ces institutions,
- pour un budget ne dépassant pas 30% de l'enveloppe du programme pour des demandes introduites par les institutions non-étatiques concernées par la mise en œuvre du PIC,
- pour un budget ne dépassant pas 20% de l'enveloppe du programme pour des demandes introduites par des individus ou institutions étatiques et non étatiques non directement concernées par les secteurs et les zones de concentrations mais dans des domaines relevant des thèmes transversaux prioritaires du PIC (gouvernance, égalité des chances, droits des enfants, environnement) et/ou participant à la gestion du PIC (p.ex. Ministères du Plan, de la Coopération Internationale et Régionale, de l'Enseignement Supérieur et Universitaire)

¹ Chaque institution publique ou non publique fournira au début du programme un cadre organique mettant en évidence les postes d'encadrement ainsi que les déficits en ressources humaines compétentes à couvrir, par ordre de priorité, pour assurer la programmation et la mise en œuvre du PIC.

4.2. Localisation

Les institutions bénéficiaires sont celles retenues concernées par la programmation et la mise en œuvre du PIC 2010-2013 dans les zones de concentration retenues par le PIC².

La mission de formulation établira en fonction des besoins une répartition indicative de l'enveloppe selon les secteurs prioritaires, les zones d'intervention et les types de bourses.

Secteurs

Les secteurs visés sont les trois secteurs du PIC (agriculture, pistes&bacs, Enseignement Technique et Professionnel). Le secteur de la santé sera aussi concerné pour des formations ciblées destinées à consolider les acquis d'interventions antérieures ou en cours.

Thèmes transversaux

a) Genre

- Conformément aux engagements pris dans le PIC 2010-2013, la priorité d'octroi des bourses sera accordée aux filles/femmes avec l'objectif qu'à la fin du programme au moins 50% des bourses leur soit attribuées.
- L'engagement « genre » doit se traduire par son intégration dans le processus de formulation du programme, dans l'élaboration du cadre logique avec des objectifs et résultats clairs, des activités spécifiques, indicateurs objectivement vérifiables (IOV) sensibles au genre et assortis du budget pour les réaliser.
- Il sera particulièrement tenu compte de l'aspect genre dans le renforcement des capacités opérationnelles des institutions sectorielles décentralisées concernées.

b) Gouvernance

En renforçant les institutions au niveau central et décentralisé, le programme de bourses les mettra en mesure de mieux (1) fournir des services de qualité à la population avec un accent sur les pratiques de bonne gouvernance, (2) coordonner les actions des différents intervenants sur le terrain, (3) réagir aux manquements et

² Pour les secteurs de l'agriculture et des pistes&bacs, ces zones sont :

- Les districts du Kwilu et du Kwango (Bandundu) ;
- Le district de la Tshopo (Province Orientale) ;
- Le Sud de la Province du Maniema ;
- Les districts de Kabinda, du Sankuru et de Tshilenge (Kasaï Oriental).

Pour le secteur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, ces zones sont :

- Lubumbashi et District du Haut-Katanga (Katanga) ;
- Mbuji-Mayi (Kasaï Oriental) ;
- Kisangani et le District de Tshopo (Province Orientale) ;
- Les Districts de la Mongala et du Sud Ubangi (Equateur).

aux actes qui nuisent à la pérennisation technique et financière des programmes sectoriels concernés.

Le programme financera des formations du groupe cible défini au point 4 aux principes de gouvernance (transparence, participation, redevabilité, inclusion, etc.).

c) Gestion durable de l'Environnement

Le programme financera des formations du groupe cible défini au point 4 dans le domaine de la gestion durable de l'environnement.

4-bis Modalités

- Le personnel formé réintégrera ou intégrera l'institution demanderesse à l'issue de sa formation.
- La mission de formulation précisera le système d'introduction et de sélection des demandes qui répond aux engagements des deux gouvernements concernant la gouvernance et la lutte contre la corruption.³
- Le système d'introduction des demandes prévoira un mécanisme impliquant les SMCL et Comités Techniques de Suivi des projets/programmes du PIC.
- Les bourses couvriront tant les stages que les études. Les études de premier cycle (1er cycle de transition) et les études de deuxième cycle (2ème cycle professionnalisant) ne seront financées que dans la mesure où elles ne sont pas organisées en RDC. Les institutions pourront introduire ces demandes de formation sous condition d'un contrat liant le récipiendaire à intégrer l'institution concernée pour une durée minimale de dix ans.
- Dans le cas où il est démontré qu'une formation ne peut être offerte dans la langue nationale, une formation courte à l'anglais pourra être financée pour mettre à niveau les candidats ne maîtrisant pas suffisamment cette langue.

³ Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance d'un bon déroulement du processus électoral, du renforcement de la société et de l'Etat dans ses fonctions de législateur et de pourvoyeur de services, de la bonne gouvernance et d'une tolérance zéro vis-à-vis de la corruption. Une gestion saine des finances publiques en conciliant les priorités du développement avec une utilisation efficace et efficiente de moyens limités est nécessaire.

Les deux Gouvernements reconnaissent l'importance de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Ils s'engagent mutuellement pour plus de transparence et de redevabilité. Aucune offre, paiement, don ou bénéfice de quelque nature que ce soit pouvant être considéré comme un acte illégal ou de corruption, ne pourra être promis, commis, recherché, ou accepté, directement ou indirectement comme une incitation ou compensation liées aux activités dans le cadre de ce Programme Indicatif de Coopération, y compris toute procédure ayant trait au lancement d'attribution ou d'exécution des marchés publics. Les deux gouvernements s'informeront mutuellement de tout incident ou suspicion d'incident de corruption liés à l'utilisation des fonds programmés dans ce PIC. En cas de non-application de ces engagements, les deux Parties se consulteront et détermineront les actions appropriées à prendre, qui pourraient inclure notamment le remboursement des fonds détournés et la suspension ou l'arrêt des contributions concernées.

- Le programme ne financera pas les formations courtes, in situ, des projets et programmes de la coopération belgo-congolaise, leur financement émergeant au budget de ces projets et programmes.
- La mission de formulation prévoira un budget pour assurer une évaluation à mi-parcours de ce programme.

5. Identification des institutions bénéficiaires potentielles

Les structures et institutions visées seront précisées dans la phase de formulation, elles comprendront notamment :

- Pour les secteurs de l'agriculture, des pistes/bacs : le MAPE, le MinDevRur, l'INERA du niveau national jusqu'aux territoires concernés,
- Pour le secteur de l'éducation: certaines institutions et organisations en charge de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, tant formelle que non-formelle,
- Pour le secteur de la santé : les institutions locales, régionales ou nationales dans le secteur de la santé dont un renforcement est indispensable nécessaire pour une sortie d'intervention.

6. Relations avec le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSCR) et les objectifs du millénaire pour le développement (OMD)

Le Programme de Bourses est directement rattaché à l'accomplissement des Objectifs de Développement du Millénaire. Il contribuera en particulier à la réduction de la pauvreté, à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (notamment par leur formation), et à garantir la durabilité de l'environnement (OMD 1, 3 et 7).

Le DSCR de la RDC signale (par.197) que « Afin de mener à bien la mise en œuvre du DSCR, il conviendra de renforcer les capacités de gestion des affaires publiques à tous les niveaux : macro-économique, sectoriel, décentralisé. Sont également concernées les capacités administratives ainsi que les capacités des communautés à la base, la société civile et les ONG locales... ». Ce programme répond à ces recommandations du DSCR dans les secteurs de concentration ainsi qu'au niveau décentralisé dans les zones de concentration concernées.

7. Synergie et cohérence avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et avec le programme de la Commission européenne ainsi qu'avec l'agenda national d'harmonisation et d'alignement.

L'Agenda de Kinshasa du 16 juin 2009 a décidé (point 9) que le Gouvernement et les Partenaires au Développement élaboreront un plan national de renforcement des capacités ciblant les fonctions et organes clés des administrations publiques au niveau national d'ici six mois et, d'ici douze mois, dans quelques provinces pilotes. Ce programme ciblera dans un certain nombre de secteurs prioritaires la formation d'une masse critique de cadres en s'appuyant sur des institutions susceptibles d'offrir ces formations.

Ce programme s'inscrit et est même précurseur, par rapport aux recommandations de l'Agenda de Kinshasa. Le plan national de renforcement des capacités n'étant pas finalisé au moment de la présentation de cette fiche, la formulation et par après, la mise en œuvre devront veiller adapter la planification en fonction de ce plan national. Les provinces ciblées par ce programme pourraient être parmi les provinces pilotes.

8. Contribution attendue de la Belgique

La contribution souhaitée de la Belgique pour la période couvrant le PIC 2010-2013 est de 20 millions d'Euros maximum.

La Convention Spécifique sera de XX mois.

Cette contribution couvrira les continuations et les reports des engagements antérieurs au PIC 2010-2013 estimés à 4.244.056 maximum (voir tableau annexe 1) ainsi que les engagements pris dans le cadre de ce PIC en 2010 avant la signature de la Convention Spécifique.

Une éventuelle augmentation du budget de ce programme dans le cadre du PIC pourra être négociée en fonction des résultats de l'évaluation à mi-parcours du programme.

9. Durabilité du programme

Ce programme est un gage pour la durabilité du Programme indicatif de Coopération dans la mesure où il contribue au renforcement des capacités nationales.

L'exigence que les bénéficiaires de ce programme soient des cadres liés aux institutions dont les capacités seront renforcées et le fait que ces institutions seront parallèlement appuyées augmente les chances que les cadres formés soient efficacement employés dans les structures concernées.

LA durabilité au-delà du PIC dépendra de la durabilité des institutions renforcées et de la mesure dans laquelle elles permettront aux cadres formés de continuer efficacement leurs prestations de services.

Annexe 1

Besoins par type de bourses et par année, à la date du 1er janvier 2010 pour les continuations des engagements antérieurs.

Projection besoins de continuations programme sélections antérieures au PIC										
Pays	Type de bourse	2010		2011		2012		2013		Total PIC
		Nbre	Budget	Nbre	Budget	Nbre	Budget	Nbre	Budget	Budget
RDC	BEB	57	925.500	23	348.000	3	43.500	0	0	1.296.000
	BMX	115	793.500	98	682.500	72	492.000	11	90.000	1.990.500
	BSB	10	122.183	0	0	0	0	0	0	105.548
Total bourses Belgique		182	1.841.183	121	1.030.500	75	535.500	11	90.000	3.392.048
Total bourses locales/régionales	BSL/BEL	global	564.913	global	92.891	global	59.478	global	29.591	746.873
Projection besoins de continuations programme sélections antérieures au PIC										
Total bourses (tous volets)			2.406.096		1.123.391		594.978		119.591	4.244.056